



LA VOIE PROFESSIONNELLE

pour s'insérer rapidement sur le marché de l'emploi ou poursuivre des études



🎓 CAP et CAP AGRICOLE

- ➔ Après un CAP, le jeune peut entrer dans la vie active ou poursuivre ses études notamment en bac pro ou dans un autre CAP.

🎓 BAC PRO et BAC PRO AGRICOLE

- ➔ Une fois diplômé, le jeune est en mesure d'exercer le métier choisi. Il peut aussi se perfectionner, en poursuivant des études supérieures ou des formations complémentaires.

Les formations de la voie professionnelle peuvent être suivies sous statut scolaire ou en apprentissage (voir p. 16).

Le **diplôme professionnel** préparé en apprentissage a la même valeur que celui obtenu par la voie scolaire.

i NOUVEAUTÉ RENTRÉE 2024

Réforme du lycée professionnel (voir l'actualité p.18)



- ➔ Des **cours sont menés en commun par un professeur d'enseignement général et un professeur d'enseignement professionnel**. Les élèves s'approprient ainsi le sens des enseignements généraux dans un contexte et une perspective professionnels.
- ➔ Un **accompagnement renforcé et personnalisé** permettant d'individualiser le parcours de l'élève est proposé en lycée professionnel tout au long du cycle de formation.



eduscol.education.fr/658/l-accompagnement-personnalise-au-lycee-professionnel

CAP ou CAP agricole

Le **Certificat d'Aptitude Professionnelle** se prépare en 2 ans après la classe de 3^e.

Il existe environ 200 spécialités de CAP dans des secteurs divers.

Le CAP agricole, préparé dans les établissements agricoles, est décliné dans une dizaine de spécialités.

En CAP, l'emploi du temps comporte :

- > des **enseignements généraux** (français, histoire-géographie, mathématiques...) orientés vers la pratique professionnelle future ;
- > des **enseignements technologiques et professionnels** (cours, travaux pratiques...);
- > la réalisation d'un **chef-d'œuvre** présenté en fin de 2^e année (sauf en CAP agricole...);
- > des **périodes de formation en milieu professionnel** (réparties sur les 2 ans) ;
- > des **heures de consolidation, d'accompagnement personnalisé et d'accompagnement au choix d'orientation**.



- > Après la 3^e : onisep.fr/formation#apres-la-3e-la-voie-professionnelle
- > Avenirs Onisep : lycee-avenirs.onisep.fr
- > Rubrique « Diplômes et ressources pour l'enseignement » : chlorofil.fr
- > Enseignement agricole : educagri.fr

BPA

Le **Brevet Professionnel Agricole*** se prépare en 2 ans après la 3^e et seulement en apprentissage.

Il se décline en **7 secteurs professionnels** :

- > agroéquipements
- > aménagements paysagers
- > forêt
- > horticulture
- > industries alimentaires
- > production animale
- > vigne et vin



- > Rubrique « Diplômes et ressources pour l'enseignement » : chlorofil.fr
- > Enseignement agricole : educagri.fr

* Attention : changement en cours des intitulés des options du diplôme BPA

i À NOTER

CHANGEMENTS DE PARCOURS 
Des passerelles sont possibles à l'intérieur de la voie professionnelle.

Bac PROFESSIONNEL

Bac PRO AGRICOLE

LA 2^{de} PRO est une année de transition organisée par famille de métiers ou hors famille de métiers.

Au programme :

- > des **matières générales** (français, mathématiques, histoire-géographie, langue vivante, enseignement moral et civique...);
- > des **enseignements professionnels** en lien avec la famille de métiers choisie ;
- > un choix d'**options** (voir l'actualité p. 18) ;
- > des **stages en milieu professionnel** (de 16 à 20 semaines selon la spécialité du bac pro, réparties sur les 3 ans de formation : 4 à 6 semaines en Seconde, 4 à 8 semaines en Première et 6 semaines en Terminale. À partir de la rentrée 2024).

EN RÉSUMÉ

BAC PRO

FAMILLES DE MÉTIERS

En 3^e, l'élève s'inscrit dans une classe de 2^{de} pro famille de métiers. Pendant l'année, il découvre tous les bac pro de la famille et en fin d'année, il choisit la spécialité de son bac pro.

HORS FAMILLES DE MÉTIERS

Après la 3^e, l'élève s'inscrit dans une classe de 2^{de} pro et il poursuit en 1^{re} et Terminale professionnelles.

Les familles de métiers en 2^{de} pro, pourquoi ?

- . Le parcours est progressif ;
- . L'élève choisit un domaine qui lui plaît ;
- . Il apprend des savoir-faire communs à tous les métiers d'un même secteur ;
- . Le choix de la spécialité se fait en fin de 2^{de}.

BAC PROFESSIONNEL

Choix en 2^{de} entre **15 familles de métiers** (chaque famille regroupe entre 2 et 10 spécialités) et des **spécialités hors familles de métiers**

BAC PRO AGRICOLE

Choix en 2^{de} entre **4 familles de métiers** et **2 spécialités hors familles de métiers**

Détails des **familles de métiers** pages 14 et 15

DE LA 1^{re} JUSQU'AU BAC, l'élève approfondit sa spécialité et ses connaissances dans le métier qu'il a choisi.

Il prépare **un ou plusieurs projets** en fin de Terminale qui seront évalués pour l'examen final.

- . En fin de 1^{re}, délivrance d'une attestation de réussite attribuée sur la base des notes consignées dans le livret scolaire.
- . En Terminale, un **parcours différencié** « préparation à l'insertion professionnelle » ou « préparation à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur » doit être choisi par l'élève selon son projet.



> Découvrir la voie professionnelle : onisep.fr/la-voie-professionnelle

> Formations et établissements du vivant : laventureduvivant.fr

> Choix des formations professionnelles après la 3^e (apprentissage ou voie scolaire) du CAP au BTS : inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil

> Familles de métiers : eduscol.education.fr/3201/les-familles-de-metiers-en-seconde-professionnelle

i À NOTER

BAC PRO > 3 ANS **CAP > 2 ANS**
265 h **192.5h**

Temps de soutien au parcours réparti sur l'ensemble du cursus scolaire

Retrouvez la liste des établissements dans la rubrique « Les formations professionnelles »

